

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10 + 4

Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(e)s : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 048

OBJET : INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AU PARC

Monsieur Jean-Claude FRANCHELLIN, conseiller municipal, rappelle qu'un projet d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août, dont les études de faisabilité ont été proposées et évoquées par Monsieur Yves PELERIN, conseiller municipal délégué aux travaux et à l'urbanisme, lors de la séance du 12 décembre 2022.

Les études ayant été menées, comme convenues par le cabinet Ellipse – Géomètres Experts, ont bien avancé et le projet prend désormais forme. Il s'agirait de remplacer l'un des deux cours de tennis par un city-stade et ajouter deux pyramides de cordes à proximité dont les caractéristiques sont les suivantes :

City-Stade :

- Dimensions : les dimensions effectives du city-stade sont de 24m par 12m, implanté sur une surface totale de 32m par 18m.
- Aspects sportifs : le modèle choisi comprend 3 paniers de baskets (dont un à l'extérieur de la structure), deux cages de football et un filet.
- Aspects techniques : le complexe sera fait de panneaux de pin et d'acier galvanisé blanc et équipé d'un portillon d'accès et de bancs assis-debout disposés autour de la structure.

Pyramides :

- Grande pyramide, adaptés aux plus de 4 ans : 8,3m de côtés, 4,5m de haut. Max 35 personnes
- Petite pyramide pour les plus de 3 ans : 5,8m de côtés, 2,3m de haut. Max 15 personnes

L'estimation financière prévisionnelle pour l'ensemble du projet est de 130 363,00 € HT (156 435,60 € TTC), soit 90 481,00 € HT pour le city-stade, 27 500,00 € HT pour les pyramides et 10 163,00 € HT pour la partie études et maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en œuvre de ce projet, sachant qu'il sera pris en compte pour 2024.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un city-stade et de pyramides de cordes au sein du parc du 24 août tel que présenté et autorise le Maire ou son représentant à commencer les travaux et à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

